

**UNIVERSITE PRIVEE DE
OUAGADOUGOU**

**UFR/SCIENCES JURIDIQUES,
POLITIQUES ET
ADMINISTRATIVES**



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

**PRE-MEMOIRE DE FIN DE PREMIER CYCLE
LICENCE 3**

MENTION : DROIT PRIVE

THEME :

**LA REPRESSION DES INFRACTIONS ECONOMIQUES DANS
L'ESPACE OHADA**

Soutenu publiquement par :
Monsieur N'DIAYE Samba Batch Cardinal

Directeur de recherche :
Monsieur SAWADOGO Oussen

Année universitaire : 2017/2018

AVERTISSEMENT

« Comme pour tous les pré-mémoires, mini-mémoires, et mémoires publiés sous son égide, l'Université Privée de Ouagadougou, n'entend donner aucune approbation ou improbation aux informations et critiques contenues dans le présent pré-mémoire. Celles-ci doivent, par conséquent, être considérées comme propres à leur auteur ».

DEDICACE

Ce travail est dédié à notre famille pour son grand soutien et ses innombrables encouragements.

REMERCIEMENTS

Ce pré-mémoire n'est que le fruit de la contribution de plusieurs personnes qui nous ont permis de le réaliser, et à qui nous témoignons une profonde reconnaissance.

Nous remercions particulièrement Monsieur Ousseni SAWADOGO, d'avoir accepté de diriger la rédaction de ce pré-mémoire malgré ses multiples occupations académiques. Nous le remercions pour sa disponibilité, sa patience, sa rigueur pour le travail scientifique et ses orientations qui nous ont permis de mener cette étude jusqu'à son terme.

Notre très chère mère Bibata DABONE, sans qui nous n'aurions pas pu être là ce jour, qui chaque jour, ne cesse de nous apprendre et de nous conseiller sur la vie, elle nous est d'un grand soutien spirituel, moral et financier. Ce que nous vous devons se situe au-delà de toute notre gratitude, puisse Dieu vous accorder une longue vie.

Nous remercions le corps professoral, les responsables et tout le personnel de l'Université Privée de Ouagadougou pour la formation de qualité dont nous bénéficions.

Nous ne saurons terminer ces remerciements sans exprimer notre reconnaissance à nos amis qui se reconnaîtront en souvenir des moments passés ensemble.

RESUME

Instituée le 17 octobre 1993 par le traité de Port-Louis, l'Organisation pour l'Harmonisation du droit des Affaires en Afrique a pour objectif principal la rationalisation de l'environnement juridique de ses Etats membres en créant un droit commun simple, moderne et adapté et un système original du règlement du contentieux en droit des affaires, la favorisation de l'essor économique des Etats membres. Pour ce faire l'organisation s'est dotée d'un arsenal normatif qui compte à ce jour dix actes uniformes. Soucieuse du danger que représente la délinquance en matière d'affaire, l'OHADA tout en ménageant la souveraineté des Etats membres a introduit des dispositions pénales dans les différents Actes uniformes, dans l'optique de réprimer les comportements susceptibles de mettre en cause la stabilité et la sécurité des affaires. L'idée de réprimer les infractions fait face à la souveraineté des Etats membres qui constitue un blocage pour le législateur OHADA dans la prise des mesures répressives. Afin de trouver une alternative à cette difficulté, le législateur OHADA a procédé à un partage de compétence. Ce partage de compétence est opéré à deux niveaux à savoir, sur le plan normatif, et sur le plan juridictionnel. Cette opération permet à l'OHADA de réprimer les comportements prohibés en matière d'affaires, cependant elle porte certaines insuffisances qu'une partie de notre étude a tenté de faire ressortir.

ABSTRACT

Established on October 17, 1993 by the Treaty of Port Louis, OHADA's main objective is to rationalize the legal environment of its member states by creating a simple, modern and adapted common law and an original system of the settling of litigation in the field of business law, the promotion of the economic development of the Member States. To do this, the organization has a normative arsenal that currently has ten uniform acts. Concerned about the danger of delinquency in business, the OHADA, while preserving the sovereignty of the member states, introduced penal provisions in the various Uniform Acts, with a view to repressing the alleged behavior of questioning the stability and security. The idea of repressing offenses faces the sovereignty of member states which is a blockage for the OHADA legislator in taking repressive measures. In order to find an alternative to this difficulty, the legislator OHADA has proceeded to a division of competence. This division of competence is carried out at two levels, namely, normatively and jurisdictionally. This operation allows the OHADA to repress prohibited business behavior, however it has some shortcomings that a part of our study to try to highlight.

